

Organisme Mixte de Gestion Agréé par
l'Administration Fiscale n°210350

BIENVENUE

Édition Février 2020



ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE
DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS
ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

 02 23 300 600

 contact@arcolib.fr

 www.arcolib.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

QUI ?

Peuvent nous rejoindre...

POURQUOI ?

▶ Tous les **professionnels libéraux**, imposés à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux **(BNC)**



▶ Tous les **artisans, commerçants et industriels** imposés sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux **(BIC)**



▶ Tous les **agriculteurs** imposés en Bénéfices Agricoles **(BA)**



ARCOLIB...

- ▶ Vous reçoit en **rendez-vous individuel**, si besoin
- ▶ **Répond à vos interrogations** comptables et fiscales
- ▶ Vous propose ses **formations** semestrielles
- ▶ Vous tient informé avec sa **newsletter** mensuelle
- ▶ Met gratuitement à votre disposition ses **documentations et outils d'aide à la gestion**
- ▶ Met à votre disposition **un espace internet privé**, qui vous permet de retrouver tous vos documents établis par notre organisme
- ▶ Établit votre **dossier de gestion et d'analyse économique annuel**
- ▶ Vous fournit les **statistiques professionnelles** de votre activité
- ▶ **Télétransmet vos déclarations** professionnelles
- ▶ **Vérifie vos déclarations** professionnelles de TVA et de CVAE
- ▶ Réalise un **examen périodique** de votre comptabilité

Les avantages fiscaux

La qualité d'adhérent procure les avantages fiscaux suivants :

- ▶ **Absence de majoration de 25%** des revenus (imposition à l'impôt sur le revenu sur 100% du bénéfice, au lieu de 125% pour les non-adhérents).
- ▶ **Réduction d'impôt pour 2/3 des frais d'adhésion et de comptabilité** (maximum de 915€/an), pour les professionnels normalement imposés en régime micro, et optant pour un mode réel d'imposition.
- ▶ Application de cette **non-majoration à TOUS les associés de sociétés** soumis à l'impôt sur le revenu.
- ▶ **Droit à l'erreur** : dispense de pénalités pour les nouveaux adhérents rectifiant d'eux-mêmes les erreurs ou omissions antérieures.





QUAND ?

L'adhésion doit être formulée au plus tard...

- ▶ **5 mois à compter de la date de début d'activité** (inscription au Centre de Formalités des Entreprises)
- ▶ **Dans les 5 mois du début de l'exercice fiscal** (pour les BNC ou BIC dont l'exercice commence au 1er janvier 2020 : date limite du 31 mai 2020)
- ▶ **Le dernier jour de l'exercice précédent, en cas de ré-adhésion** (avant le 31 décembre 2020 pour les BNC et BIC clôturant au 31/12, pour un effet en 2021)
- ▶ **Dans un délai d'1 mois de la radiation** d'un autre organisme de gestion agréé (OMGA, CGA ou AGA)

COMBIEN ?

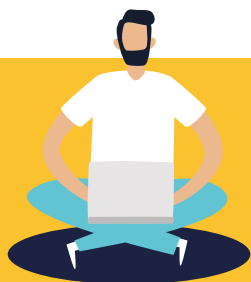
Cotisations 2020

PROFESSIONS LIBÉRALES

- ▶ Adhérent débutant en 2020
50,00 € TTC
- ▶ Adhérent en régime micro-entreprise
30,00 € TTC
- ▶ Adhérent ayant débuté avant 2020
176,00 € TTC (TVA 20%)
159,13 € TTC (DOM : TVA 8,50%)
146,67 € TTC (Mayotte et Guyane : TVA 0%)

ARTISANS, COMMERÇANTS, INDUSTRIELS ET AGRICULTEURS

- ▶ Adhérent débutant en 2020
41,67 € HT
- ▶ Adhérent en régime micro-entreprise
25,00 € HT
- ▶ Adhérent ayant débuté avant 2020
176,00 € HT
(TVA appliquée au taux en vigueur : 20%, 8,50% ou 0%)



COMMENT ?

Par adhésion volontaire

- ▶ Notre **bulletin d'adhésion** est téléchargeable sur notre site web **www.arcolib.fr**, ou disponible auprès de l'accueil d'ARCOLIB par simple appel au **02 23 300 600**.
- ▶ Votre **adhésion** peut également être réalisée **en ligne**, de façon sécurisée et signée numériquement, sur notre site web : **www.arcolib.fr**. Nous vous fournissons la signature électronique.

À propos d'Arcolib



ARCOLIB est un **organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale**. ARCOLIB est de compétence nationale, y compris en départements d'Outre-Mer. Sous forme d'association loi 1901, ARCOLIB est administré par ses adhérents et des experts-comptables.



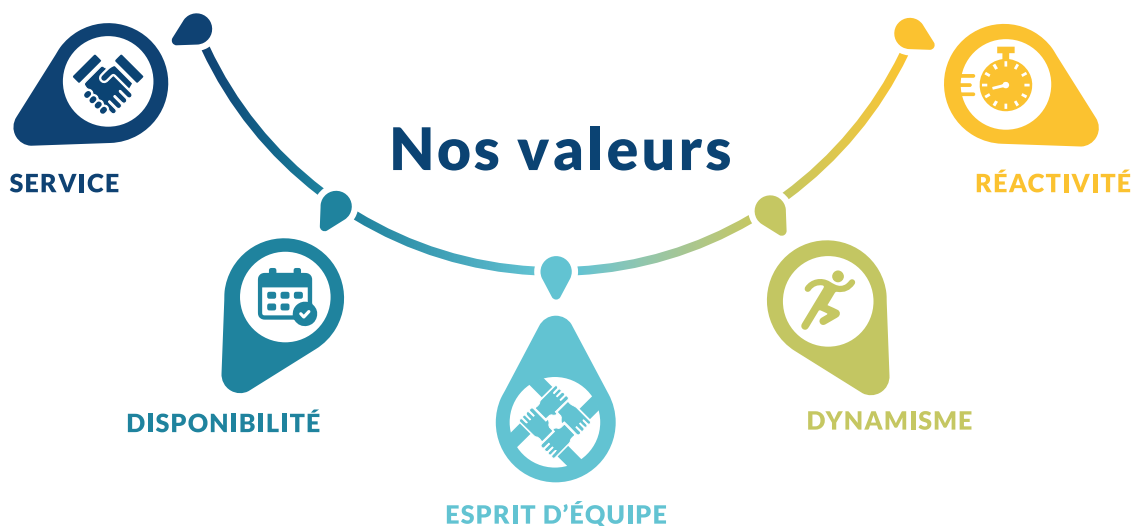
23 500
adhérents
professions
libérales



6 500
adhérents artisans,
commerçants,
agriculteurs



+ 3 000
cabinets
comptables
correspondants



Nos adresses

Siège de **Rennes**

8 place du Colombier
BP 40415
35004 RENNES Cedex

Bureau de **Nantes**

« Le Cardo »
4 rue de Wattman
44700 ORVAULT

Bureau de **Vannes**

1 rue Anita Conti
56000 VANNES

Bureau de **Paris**

13 rue de Caumartin
75009 PARIS